

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Description	Matériau	Réf. article
Barquettes	PP	156424

Duni déclare que cet article répond aux exigences suivantes :

- Règlement 1935/2004/CE de l'UE (cadre européen)
- Règlement 2023/2006/CE de l'UE (BPF)
- Règlement 10/2011/CE de l'UE et ses amendements (matière plastique)

Migration globale (1)

Conformément aux règlements susmentionnés, la migration globale ne doit pas dépasser 10 mg/dm² ou 60 mg/kg.

Migration spécifique (2)

Cet article contient des monomères ou des additifs soumis à des restrictions au titre du règlement 10/2011 sur les plastiques et ses amendements. Un test de migration spécifique prouve que ceux-ci respectent les limites prévues. Pour plus d'informations concernant les monomères ou additifs, veuillez contacter Duni AB.

Domaine d'application

D'après les tests de migration et la Déclaration de conformité, les articles peuvent être utilisés en toute sécurité avec tous les types d'aliments, qu'ils soient servis froids ou chauds.

Les articles peuvent être utilisés pour le remplissage à chaud¹, une conservation de plus de 24 heures et ainsi que pour un maintien au chaud à 70° C pendant deux heures.

Articles micro-ondables.

¹ Définition de RÈGLEMENT (UE) 2016/1416 DE LA COMMISSION : "*remplissage à chaud*", le remplissage de tout objet avec une denrée alimentaire à une température ne dépassant pas 100 °C au moment du remplissage, à l'issue duquel la denrée alimentaire se refroidit pour atteindre une température de 50 °C ou moins en 60 minutes, ou une température de 30 °C ou moins en 150 minutes.



Conditions des tests

Les tests de migration réalisés par un institut indépendant sur le matériau de l'article ont montré que dans les conditions de tests suivants, la migration générale (voir 1.) et la migration spécifique (voir 2.) sont inférieures aux limites respectives fixées par la réglementation 10/2011.

Migration globale

3 Acide acétique à 3 % 10 jours à 40 °C

Éthanol 10 % 10 jours à 40 °C

Huile d'olive 2 heures à 130 °C.

Le rapport est de 6 dm²/kg.

Deux additifs qui pourraient être présents dans le produit:

CAS No	Substance
593-29-3	Potassium stéarate (E470a)

Selon le document en notre possession, le taux d'amines aromatiques primaires est inférieur à 10 ppb.

Veuillez noter que Duni AB n'ajoute rien au produit.

Le présent document de conformité s'appuie sur :

- La documentation des fournisseurs
- Le test de migration globale
- La migration spécifique

Ce document a été émis par voie électronique et il est donc valable sans signature.